

FINDEV CANADA – RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION AFRICAN DEVELOPMENT PARTNERS III (ADP III) – DEVELOPMENT PARTNERS INTERNATIONAL (DPI)

Le présent document fournit un résumé de la transaction de FinDev Canada, dont un sommaire des impacts attendus sur le développement, des résultats de l'évaluation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des risques potentiels repérés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.



Description de la transaction

ADP III est un fonds de capital-investissement qui mise sur des entreprises bien établies et en croissance, principalement celles servant la classe moyenne émergente en Afrique. Il s'agit du troisième fonds de Development Partners International (DPI), qui constitue une source essentielle d'investissements à grande échelle fournissant des capitaux pour stimuler la croissance sur le continent.

Particularités de la transaction

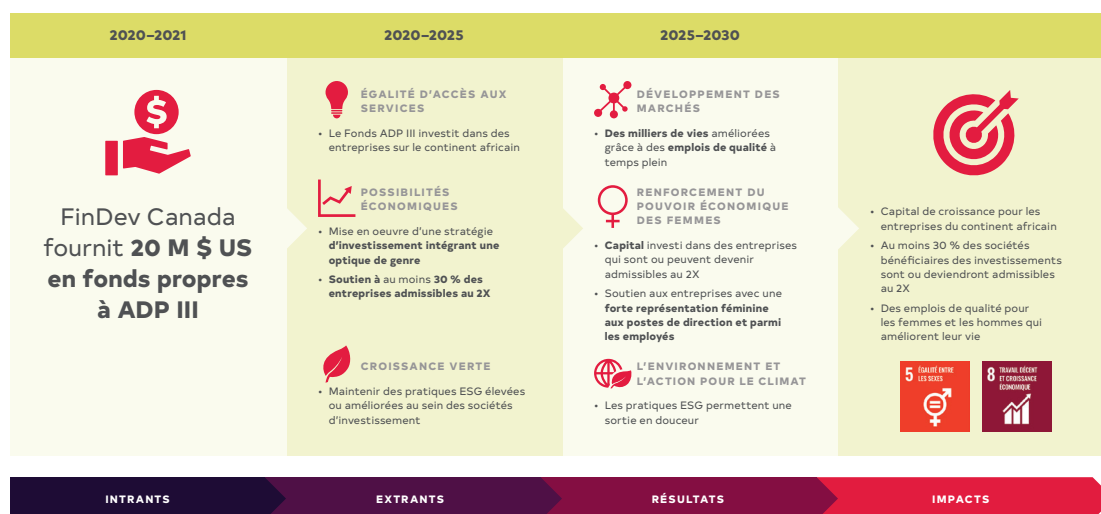
CONTREPARTIE	African Development Partners III Maurice L.P. (le « Fond », « ADP III »)
DOMICILE DE LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ	Maurice
DOMICILE DES ACTIVITÉS	Plusieurs pays d'Afrique
TERME DE FINANCEMENT	10 ans
SECTEUR	Secteur financier
CATÉGORIE DE LA TRANSACTION SELON LES NORMES DE PERFORMANCE DE L'IFC	Catégorie B
PRODUIT FINANCIER	Capital-actions
TAILLE DU PLACEMENT TOTAL	Sans objet ou non divulguée
MONTANT DE LA PARTICIPATION DE FINDEV CANADA	20 M \$ US
DATE DE DIVULGATION DE LA TRANSACTION	16/04/2020
DATE DE LA SIGNATURE DE LA TRANSACTION	29/05/2020
DATE DE PUBLICATION DU RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION	31/08/2020
ADMISSIBILITÉ AU DÉFI 2X	Oui, selon les critères directs (« Leadership / Part de femmes dans les cadres supérieurs ») et indirects (min. 30 % des transactions admissibles au 2X)

Sommaire des impacts attendus sur le développement

La proposition de valeur des impacts sur le développement du fonds ADP III est de contribuer à la création d'emplois, à l'atténuation des changements climatiques et à l'égalité hommes-femmes sur le continent africain, ainsi que d'accroître l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux biens de consommation, aux services financiers, au commerce de détail et à la logistique. Les entreprises de son portefeuille visent à soutenir directement le développement des marchés locaux par la création d'emplois, en particulier pour les femmes, et par une valeur économique ajoutée sous forme d'impôts, de salaires, de bénéfices, ainsi que par des infrastructures axées sur la stabilité du marché de l'emploi (voir la théorie du changement vers un impact sur le développement résumant la manière dont ADP III contribuera aux objectifs de FinDev Canada en matière d'impact sur le développement à long terme et aux objectifs de développement durable des Nations Unies).

Il est important de noter que cette transaction devrait apporter des liquidités aux marchés africains en développement, les aidant ainsi à se remettre des conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID-19.

Théorie du changement vers un impact sur le développement du Fonds ADP III de Development Partners International



DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

- **Soutien aux emplois décents:** Les sociétés du portefeuille d'ADP III devraient contribuer directement au développement des marchés locaux en créant des emplois de qualité grâce à des emplois à temps plein équivalents dans tous les secteurs, en particulier pour les femmes. Grâce à ses deux précédents fonds à vocation similaire, DPI a eu un impact significatif sur le marché en assurant plus de 34 000 emplois à temps plein, dont 29 % sont occupés par des femmes.

La nouvelle injection de capitaux devrait permettre de maintenir et de créer des emplois locaux, puisque la croissance des entreprises locales nécessitera des employés supplémentaires. DPI prévoit surveiller activement la qualité des emplois et l'amélioration des conditions de travail au sein des entreprises du portefeuille d'ADP III.

- **Contribution au PIB par la valeur économique ajoutée:** Les entreprises du portefeuille d'ADP III devraient avoir des impacts sociaux et économiques positifs sur les marchés où elles exercent leurs activités. Les fonds précédents de DPI - ADP I et ADP II - ont généré une importante valeur économique ajoutée grâce à leurs sociétés bénéficiaires des investissements qui, pour la seule période 2014-2019, ont payé cumulativement 764 millions de dollars US en impôts.



RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES

- **Créer de multiples débouchés pour les femmes:** Cofondée par Runa Alam et Miles Morland, des gestionnaires de fonds ayant des dizaines d'années d'expérience en Afrique, et avec une représentation féminine égale au niveau des cadres supérieurs, DPI s'est engagée à respecter l'équité, l'égalité et la diversité des genres dans les entreprises de son portefeuille, ainsi qu'au sein de son équipe. Par le biais d'ADP III, DPI a renforcé son engagement en adoptant une stratégie d'investissement globale et innovante qui intègre une optique de genre dans l'évaluation et le suivi de son processus d'investissement, dans lequel elle tient compte des critères du Défi 2X. ADP III travaillera avec les sociétés bénéficiaires des investissements de leur portefeuille à améliorer l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, au leadership, aux emplois de qualité ainsi qu'aux produits et services. Elle consacrera au moins 30 % de son capital aux entreprises admissibles au 2X, c'est-à-dire celles qui sont détenues ou dirigées par des femmes, qui maintiennent un niveau élevé d'emploi féminin ou qui conçoivent des produits qui bénéficient spécifiquement aux femmes.



L'ENVIRONNEMENT ET L'ACTION POUR LE CLIMAT

- **Atténuation des changements climatiques:** DPI s'engage à aider ses sociétés bénéficiaires à réduire leur empreinte écologique; les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) étant un élément clé du processus d'investissement, de l'origine au suivi et à la sortie. DPI met en œuvre un cadre de référence rigoureux en matière d'ESG et d'impact, qui comprend les principaux indicateurs de rendement (PIR) de l'action climatique. Pour chaque investissement, DPI évalue les impacts des changements climatiques, ainsi que les impacts potentiels sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'eau, et les inclut dans un plan d'action ESG détaillé conçu pour assurer la conformité des sociétés bénéficiaires des investissements aux normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de l'IFC. DPI est signataire des principes de l'investissement responsable des Nations Unies et des principes opérationnels de l'IFC pour la gestion de l'impact. Il est prévu qu'ADP III adhère à ces pratiques ESG élevées, en les améliorant si nécessaire, au sein de la société dans laquelle il investit.

Sommaire de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures d'atténuation des risques connexes

Les impacts environnementaux et sociaux (E et S) associés à l'ADP III dépendront des secteurs d'investissement, de la portée des investissements individuels soutenus et du contexte géographique. Les risques E et S peuvent avoir des effets sur le travail et les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail et certains impacts environnementaux, tels que la production de déchets, les eaux usées et les émissions atmosphériques.

Dans l'ensemble, les impacts E et S négatifs potentiels devraient être limités, généralement spécifiques au site, largement réversibles et facilement pris en compte par l'évaluation des impacts et l'application de mesures d'atténuation standard. Pour ce faire, DPI a mis en place un système de gestion environnementale et sociale (SGES) approprié, exigeant l'application de normes internationales (par exemple les normes de performance de l'IFC) sur tous ses investissements. FinDev Canada a procédé à un examen du SGES de DPI et a recommandé une série de mesures qui contribuent à arrimer le système de gestion du Fonds aux meilleures pratiques internationales. Lorsqu'il est appliqué de manière appropriée, le SGES devrait garantir la prise en compte des principaux risques E et S, notamment les risques liés au genre et aux droits de la personne, tant dans le processus d'évaluation des investissements que dans leur atténuation en temps voulu.

Le comité consultatif du Fonds, composé en grande partie d'IFD, fournira également une rétroaction et des conseils sur les questions ESG liées aux investissements du Fonds.